

Fribourg, le 20 septembre 2022

## Prise de position sur la consultation publique de la Stratégie cantonale biodiversité

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Les Tariers des prés, comme tant d'autres oiseaux, disparaissent inexorablement de notre canton, illustrant la crise que connaissent l'avifaune et la biodiversité en général. Le Cercle Ornithologique de Fribourg salue la démarche d'une stratégie cantonale qui avait pour but initial de limiter cette crise. Cependant, la stratégie présentée n'est pas à même d'enrayer la perte de biodiversité. Nous déplorons que nos commentaires et évaluations fournis dans le cadre de la consultation technique n'aient pas été pris en considération et craignons que la version définitive ne soit encore plus dénuée d'ambitions et de moyens.

Le Cercle Ornithologique regrette l'absence d'**objectifs quantitatifs ou qualitatifs chiffrés**, indispensables au contrôle et au suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures.

Les **moyens financiers et ressources humaines** prévus dans cette stratégie sont dérisoires face à l'ampleur du problème, surtout au vu de la bonne situation financière du canton. Non seulement les moyens proposés sont insuffisants mais sont souvent un écran de fumée, car basés sur la réallocation de ressources déjà allouées.

La création de **zones de tranquillité pour la faune** n'apparaît pas explicitement dans cette version alors que cette mesure était demandée par le Cercle Ornithologique lors de la consultation technique. Une seule zone de tranquillité est présente dans le canton de Fribourg : le canton de Vaud vient quant à lui d'officialiser 24 de ces zones sur son territoire. Nous relevons également que des milieux naturels abritant nombre d'espèces menacées et prioritaires ont été ignorés. Aucune mesure n'est par exemple prévue concernant les **gravières**, pendant ou après leur exploitation, alors qu'elles constituent un des rares milieux de nidification pour l'Hirondelle de rivage et le Petit Gravelot dont l'évolution des effectifs est alarmante tant au niveau cantonal que national. Concernant le déclin des **espèces prioritaires en bâtiments**, les mesures proposées sont trop vagues. Il est urgent d'appliquer la législation déjà existante sur tous les bâtiments abritant des espèces prioritaires, et pas uniquement sur les bâtiments publics. Les mesures alibi dédiées au **milieu agricole** ratent leur cible et soutiendront davantage les intérêts de Grangeneuve que la conservation de l'avifaune.

Nous attendions une stratégie à même de freiner l'érosion de la biodiversité et des oiseaux et regrettons de ne pas être pris au sérieux. La protection de la nature est bradée face aux enjeux à court terme du développement de l'infrastructure, du tourisme et de l'agriculture intensive.

Vous trouverez en annexe le détail des mesures commentées. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position.

Meilleures salutations,

Pour le COF



Gilles Hauser et Yann Rime  
Membres du comité



Michel Beaud  
Président

Annexe : tableau des commentaires par mesure.

Numéro	Nom	Commentaires
M1-1	Planification de l'IE	L'IE est la base de la Stratégie et le COF salue sa mise en place. Il nous semble important de rappeler que pour que celle-ci soit fonctionnelle, il faut impérativement atteindre l'objectif de 17% de surfaces protégées mentionné dans l'État des lieux et que le calendrier établi pour la mise en place de l'IE doit être en accord avec les autres mesures et donc se faire au plus vite.
M2-3	Optimisation de la mise en œuvre des bases légales existantes	Comme mentionné en introduction de la Stratégie, l'application des bases légales déjà existantes est le facteur actuellement le plus limitant pour la protection de la biodiversité. Le fait de mettre en consultation la mise en œuvre de bases légales nous surprend. De plus, les ressources humaines supplémentaires semblent faibles au vu des besoins en personnel sur le terrain pour pouvoir appliquer correctement ces bases légales. Ces points avaient déjà été relevés lors de la consultation technique (mesures M69 et M74).
M3-4	Adaptation de l'exploitation dans les zones à haute valeur écologique	Préjudiciable pour de nombreuses espèces des prairies en danger et figurant sur la liste des espèces prioritaires, cette mesure est nécessaire mais trop vague. Comme mentionné dans la consultation technique (mesure M32), la loi en la matière est claire et il faut l'appliquer sans exception.
M3-5	Réduction des effets des pesticides	Au vu des dernières études sur le sujet, les taux de pesticides sont encore bien trop hauts et leurs effets sont néfastes pour la biodiversité en général, y compris pour les oiseaux. Cette mesure ne doit pas être mise en consultation car elle est déjà appliquée dans le cadre du PPh. Sur les surfaces prioritaires à l'IE il faut aller plus loin que ce que prévu par le PPh et bannir complètement les pesticides.
M4-5	Identification des hotspots de biodiversité	Cette mesure est soutenue par le COF, notamment car plusieurs espèces menacées se trouvent dans des milieux qui n'ont aucun statut de protection et méritent donc des mesures de protection lorsque cela est nécessaire.
M4-7	Augmentation des surfaces de réserves forestières	Le COF soutient complètement cette mesure mais regrette l'absence de détails sur la stratégie adoptée pour la mise en place de ces réserves. Il est très important d'implémenter ces réserves aussi bien en plaine qu'en région préalpine. Les réserves forestières de plaine ont une plus grande valeur car la pression économique y est plus forte qu'en montagne, pour des raisons d'accessibilité.
M4-8	Création de nouveaux biotopes	Cette mesure est très bonne mais manque cruellement d'ambition et de moyens financiers. De plus, il faut un plan d'action clair quant à la création de ces nouveaux biotopes et non pas seulement agir « selon les opportunités » comme prévu dans cette mesure.

M4-10	Développement d'une politique foncière en faveur de l'infrastructure écologique	Une politique foncière en faveur de l'IE est indispensable mais nécessite de réels moyens. 50'000 CHF/an pour l'acquisition de terrain en faveur de la biodiversité est insuffisant. L'exemple récent de la vente d'un site à haute valeur écologique comme le marais du Gros Mont illustre le besoin urgent d'un tel fonds.
M4-12	Mise sous protection des gîtes et des nids d'espèces prioritaires en bâtiments	La mise sous protection des nids d'espèces prioritaires en bâtiment est primordiale et doit être appliquée à tous les bâtiments et non pas seulement aux bâtiments publics. De plus il faut une stratégie claire quant à la procédure. Nous demandons une cartographie de tous les sites abritant des espèces prioritaires, la mise à disposition en ligne de cette cartographie, un contact aux propriétaires concernés et la mise en place de mesures de conservation lorsque cela est nécessaire.
M5-4	Mise en œuvre de mesures en faveur des espèces prioritaires	Cette mesure fait suite aux mesures précédentes et choque par le manque de moyens financiers déployés : 20'000 CHF/an pour l'ensemble des espèces prioritaires malgré que son importance ait déjà été relevée dans la consultation technique (mesure M53).
M5-6	Durabilité de la chasse et de la pêche	Cette mesure nous semble particulièrement pertinente dans le cas de la chasse à la Bécasse des bois. Les récentes études montrent que les populations de nicheurs locales souffrent également de la chasse dans la région. De plus, en l'absence d'évidences scientifiques concernant l'effet des populations de Cormorans sur les corégones, leur tir ne doit pas être autorisé (cf. mesure M56 de la consultation technique).
M5-7	Réduction des dérangements humains dans les zones sensibles	Cette mesure est très importante pour le COF et déçoit par son manque d'ambition et d'objectifs chiffrés. Au vu de la situation, un nombre important de zones de tranquillité doivent être mis en place dans les régions où des conflits entre biodiversité et tourisme/loisirs sont identifiés. Cela doit être fait selon un concept clair qui identifie les priorités, et non seulement selon les opportunités. Les exemples des cantons de Vaud et Berne en la matière sont à suivre. De plus, il faut plus que 2 EPT pour assurer le respect de ces zones dans un réseau cantonal.
M5-9	Augmentation des arbres-habitats protégés	La mise sous contrat d'arbres-habitats est une bonne chose mais ne remplace en aucun cas la mise en place d'îlots de sénescence qui ont une valeur écologique bien plus grande, notamment parce qu'ils abritent de nombreux arbres-habitats mais aussi d'autres structures importantes pour la biodiversité comme du bois mort sur pied et du bois mort au sol. Il est indispensable de chiffrer aussi les objectifs cantonaux quant à ces îlots de sénescence qui sont complètement absents de cette stratégie. Finalement, l'objectif de 300 arbres habitats pour l'ensemble du canton est dérisoire au vu des

		recommandations en la matière (5-10 arbres-habitats par hectare de forêt).
M6-3	Vulgarisation et sensibilisation	La vulgarisation et la sensibilisation sont indispensables à l'enrayement de la crise de la biodiversité actuellement. Les moyens financiers proposés sont cependant beaucoup trop faibles et ne permettront pas de toucher un public assez large pour que cela ait un effet sur la biodiversité.
M7-1	Création d'un groupe interservice biodiversité	Cela nous surprend de voir que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures soient assurés par un groupe interne à l'État de Fribourg. Il nous semblerait plus pertinent que cela soit réalisé dans le cadre d'un mandat externe. En plus de ce groupe interservice, la création d'un organe de pilotage de la Stratégie nous semble nécessaire. Cela est toutefois difficile sans des objectifs chiffrés et un calendrier clair.
4.	Suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité	Le suivi de mise en œuvre et de l'effet des mesures de la Stratégie est indispensable mais impossible avec le projet de Stratégie actuelle. Il est nécessaire d'avoir des objectifs quantitatifs et qualitatifs chiffrés ainsi que des jalons intermédiaires pour pouvoir assurer un suivi et une évaluation. De plus, les indicateurs proposés sont des indicateurs nationaux qui ne peuvent être utilisés à l'échelle cantonale sans une adaptation. Nous proposons par exemple une adaptation du Monitoring des Oiseaux Nicheurs Répandus (MONiR) comme un indicateur pour les oiseaux, dont la mise en place ne nécessiterait que des moyens limités.